

COMMUNE de BERNARDSWILLER

Département du BAS-RHIN

Arrondissement de
SELESTAT-ERSTEIN**Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal**

Séance du 2 mai 2018

Nombre des conseillers élus: 15

Conseillers en fonction: 15

Conseillers présents: 13

Sous la présidence de Monsieur Raymond KLEIN, maire,
en présence de tous les membres du Conseil Municipal,
sauf Monsieur Jean-Claude HEILIGENSTEIN et
Madame Sabrina SCHMITT, excusés

III.- AFFAIRES IMMOBILIERES ET D'URBANISME**2. Modification de limite intercommunale Obernai-Heiligenstein**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2112-2 à L 2112-13 ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article L 153-5 ;

CONSIDERANT la demande de la commune de Heiligenstein relative à la modification des limites intercommunales avec la Ville d'Obernai, afin d'intégrer sur son territoire des équipements publics construits et financés par elle à hauteur d'environ € 1.068.204,41 et situés sur le ban d'Obernai ;

CONSIDERANT que cette demande est motivée tant par le souhait de la commune de pouvoir maîtriser souverainement le développement cohérent de cette zone d'équipements, que de l'impossibilité pour elle de satisfaire les besoins de sa population en équipements sur son territoire majoritairement constitué d'espaces boisés ou viticoles protégés au sein du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) ;

ENTENDU les explications du maire,

APRES en avoir délibéré :

- prend acte de la situation particulière des équipements publics de la commune de Heiligenstein, situés sur le ban d'Obernai, et pour lesquels la commune propriétaire a mobilisé des investissements constants et importants ;
- approuve le projet de modification des limites intercommunales avec la commune de Heiligenstein, consistant en un transfert unilatéral au profit de ladite commune des propriétés correspondant à l'emprise des équipements et cadastrées comme suit :

<u>Section</u>	<u>Parcelle</u>	<u>Surface</u>	<u>Lieudit</u>	<u>Nature</u>	<u>PLU</u>
BM	64	17,01 ares	Steingrube	sol	UEa
BM	4	195,90 ares	Urlosenholtz	bâti et Bois	UEa
BP	5	204,10 ares	Urlosenholtz	bois	Na
BM	94	22,00 ares env.	Steingrube	chemin rural	UEa et NA
BM	65	4,00 ares	Steingrube	pré	Na
BP	3	<u>11,70 ares env.</u>	Urlosenholtz	bois	UEa

Surface totale : 455,00 ares env.

au motif que ces terrains sont surbâties de la salle polyvalente, des terrains de football, d'un parking et de la voie d'accès à ces équipements publics ;

- autorise le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre et au déroulement de cette procédure.

Délibération visée en Sous-Préfecture
de Sélestat-Erstein le 4 juin 2018
Certifiée exécutoire
Le maire :



Pour extrait conforme
Le maire :



André KLEIN